Com' Agglo

CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

N°6 - 1er semestre 2021

Journal d'information de la Communauté d'Agglomération CHAUNY - TERGNIER - LA FÈRE

Nouveau Info Déchets 4 pages détachables

Sommaire

3 **L'édito**

4 - 7 **A la une :** Développement économique

4-5 Economie de proximité
L'Agglo aux côtés des entreprises

6 **Commerce :** La reprise de petits commerces : une présence de terrain pour favoriser le maintien de services de proximité

7 **Crise Covid :** Traverser ensemble la crise sanitaire : retour sur les mesures de soutien de la Communauté d'agglomération aux petites entreprises

8 - 10 **Focus :** Développement local

8 Petites villes de demain, un outil de la relance au service des territoires

9 Contrat de relance et de transition écologique

10 Un méthaniseur sur la zone Evolis
Le Conseil de développement : une assemblée citoyenne très motivée

11 - 17 **L'Agglo et vous :**

11 Des Espaces Publics Numériques ouverts à tous
Une maison de santé en projet à Saint-Gobain

12 Espace France Services : rapprocher les services publics des usagers

13 Vers un logement plus décent
Convention avec GRDF

14 Les Travaux de l'agglomération

15 Inscription en ligne pour les transports scolaires à la rentrée
Les bus urbains s'équipent de caméras

16 Cantons chante édition 2021

17 Une aire d'accueil pour les voyageurs de passage

18-19 **En bref**

8-10 ◀

▶

18 ◀

Journal d'information semestriel
de la Communauté d'agglomération
Chauny - Tergnier - La Fère

- Directeur de la publication : **Dominique IGNASZAK**
- Création - Rédaction : CA CTLF
- Impression à 27 000 exemplaires : Typoffset
- Numéro ISSN : 2607-7132
- Crédits photos : CACTLF / Freepik

L'édito

▶ 4-7

11-17

Dominique IGNASZAK
Président de la
Communauté d'agglomération
Chauny - Tergnier - La Fère

La crise sanitaire qui nous touche depuis le début de l'année 2020 a un impact économique et social important pour notre territoire. La Communauté d'agglomération se devait donc d'être présente aux côtés des acteurs économiques et de prendre des mesures d'urgence pour soutenir les entreprises et les secteurs d'activité les plus durement touchés.

265 entreprises du territoire ont bénéficié d'une l'aide de 1000 € mise en place par la Communauté d'agglomération au printemps 2020. Lors du deuxième confinement, ce sont 173 entreprises qui ont bénéficié d'une aide du même montant. 238 000 € d'avances remboursables ont, par ailleurs, été attribuées aux entreprises en ayant fait la demande. Ces mesures d'urgence, accompagnant celles mises en place par l'Etat et la Région Hauts-de-France, ont sans aucun doute contribué à permettre aux entreprises du territoire de passer ce cap difficile. Au total, la Communauté d'agglomération aura consacré plus de 700 000 € à cet accompagnement.

En ce début d'été, la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous mais nous aspirons tous à retrouver la vie d'avant. Le festival Cantons Chante qui avait dû être annulé en 2020 est de retour pour sa 18e édition. Après Beautor et Guivry en juillet, le festival aura lieu à Servais le 27 août et à Amigny-Rouy le 4 septembre. L'opération Ciné d'été est aussi reconduite ; elle permet aux jeunes de moins de 25 ans résidant sur le territoire de bénéficier d'une place de cinéma à 1,50€ à utiliser dans les cinémas de Chauny, Tergnier et Saint-Gobain.

Je vous souhaite à chacune et chacun d'entre vous un bel été.

Crédit photo : www.ectm.fr

Economie de proximité
L'Agglo aux côtés des entreprises

Au cœur de nos villes et de nos villages, nos artisans et nos commerçants participent au premier chef à la vitalité économique locale. La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a fait du soutien et de l'accompagnement de ces petites entreprises une priorité stratégique afin de maintenir des services et des lieux de proximité sur l'ensemble du territoire chaunois. Chaque année, ce sont ainsi une centaine de commerçants et d'artisans qui bénéficient d'un accompagnement de la CACTLF pour investir dans un nouvel équipement, trouver un local d'activité ou être appuyé dans leur démarrage d'activité. Tour d'horizon deS initiatives mises en place par l'intercommunalité.

L'artisanat, premier employeur de France : le slogan est bien connu et prend tout son sens sur le chaunois, où de nombreuses petites entreprises du bâtiment connaissent une croissance soutenue.

Premier local d'activité, premiers investissements, premier salarié : chaque entreprise artisanale vit son développement à sa façon, et peut compter sur le soutien de la Communauté d'agglomération à chaque étape. La Pépinière et les hôtels d'entreprises (à Chauny, à Charmes et à La Fère), comptent pour une bonne moitié de locataires artisans, qui trouvent ici une solution idéale pour amorcer le développement de l'activité avec des locaux fonctionnels à tarif attractif.

Citons à ce jour, parmi les locataires de la Communauté d'agglomération, des sociétés comme **Créa Forge** (métallerie), **Fermetures Lalonde** (métallerie), **Flamme Bleue environnement** (plomberie-chauffage), **Costiles** (carrelage) ou encore **Isolation Energie France** (isolation).

LE SAVIEZ-VOUS ?

*La Communauté d'agglomération finance les 3 associations de commerçants du territoire : **l'ACTE** à Tergnier, **l'ACC** à Chauny et la **Dynamic Laféroise** à La Fère. Chacune reçoit une subvention annuelle de **11400 €** pour financer l'organisation de manifestations commerciales.*

Fonds de relance régional :

La contribution de la Communauté d'agglomération à hauteur de 114000 € a permis à 19 entreprises de bénéficier d'un total de prêts d'un montant de 237 500 € (soit un tiers des prêts accordés dans l'Aisne).

Ces prêts ont permis de consolider 66 emplois sur le chaunois.

Artisans et Commerçants : La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère soutient vos projets d'investissement !

Si vous investissez dans du matériel ou du mobilier neuf, ou si vous rénovez votre local d'activité, vous pouvez bénéficier d'une subvention.

N'hésitez pas à contacter notre équipe :

Pour les commerçants :
Fabien Toffin
06 49 70 39 98

Pour les artisans :
Maxime Isambert
07 89 80 17 87

M. Deruelle, gérant de Costiles, spécialiste de la vente de carrelage aux professionnels comme aux particuliers.

Une bonne illustration de ce dynamisme est le parcours de Patrick Deruelle et de Paul-Louis Catillon, dirigeants des sociétés Costiles et PL Bâtiment. Spécialisée dans le carrelage et la rénovation intérieure, leur activité n'a cessé de croître depuis leur installation en 2018.

Pourquoi avoir fait appel aux services de la Communauté d'agglomération ?

Déjà en 2018, pour PL Bâtiment, la Communauté d'agglomération nous avait soutenu et accompagné pour la création de la société. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes tournés vers eux pour ouvrir notre magasin de carrelage Costiles.

Comment s'est concrétisé l'accompagnement de la Communauté d'agglomération ?

Le service développement économique de la CACTLF est un réel partenaire ; humainement présent et efficace sur le terrain. Dans la pratique, son aide s'est avérée précieuse pour le montage financier auprès des banques mais également pour le dossier Prêt Initiative Aisne. Nous avons obtenu un prêt à taux 0% pour l'achat de notre camion benne.

C'est aussi la Communauté d'agglomération qui nous loue un local de la pépinière d'entreprise de Chauny. Un local en bon état, très bien situé dans lequel nous avons pu mettre en valeur les différentes gammes de carrelage que nous proposons.

Avez vous bénéficié d'autres soutiens ?

Avec la plateforme Proch'Emploi en partenariat avec Pôle Emploi, des candidats à l'embauche nous ont été présentés. Mais le métier est à la fois physique et technique, il est difficile de trouver des personnes qualifiées sur le secteur.

Coté formation, nous pouvons aussi compter sur un accompagnement dans la mise en place des formations pour être à jour avec les nouvelles réglementations.

Comment avez-vous vécu la période Covid ?

Comme tout le monde difficilement mais là encore la Communauté d'agglomération nous a aidé. Dans un premier temps avec un dotation de masques, au moment où personne n'en trouvait. Ensuite financièrement, avec le fonds d'urgence. Même si c'est une "petite" aide, elle a le mérite d'exister. Toutes les intercommunalités n'ont pas été aussi réactives.

Les carrelages à l'ancienne sont de nouveau tendance.

Enfin, nous avons pu répondre aux appels d'offres lancés pour les travaux d'agrandissement des locaux de la Communauté d'agglomération et obtenir une partie du chantier. C'est bien pour les entreprises locales, notre carnet de commande se remplit.

CONTACT

COSTILES CHAUNY
2, rue Jean Monnet
02300 CHAUNY
contact@plbscarrelage.fr
07 68 76 20 66

►**https://ctlf.fr/developpement-economique/**

La reprise de petits commerces : une présence de terrain pour favoriser le maintien de services de proximité

Charcutier Traiteur Sébastien Ténart, rue Aristide Briand, à Charmes.

Malgré la montée en puissance du commerce en ligne, les consommateurs expriment un besoin évident de conseil, de proximité et de contact humain. Avec la fermeture d'un petit commerce, a fortiori en milieu rural, c'est bien souvent un lieu de vie sociale qui disparaît.

La Communauté d'agglomération agit directement pour assurer la pérennité des petits commerces en cas de cessation d'activité du gérant. Notre conseiller commerce étudie la situation financière de l'entreprise afin d'établir un prévisionnel d'activité, outil indispensable pour obtenir un financement bancaire. Il coordonne aussi l'ensemble des démarches nécessaires à la reprise de l'entreprise dans de bonnes conditions : relations avec l'expert-comptable, la banque, les Chambres consulaires, la Mairie...

Pourquoi vous être lancé dans la reprise d'une charcuterie ?

Après 30 ans en tant que salarié chez un traiteur dans l'Oise, nous avons voulu avec ma femme nous mettre à notre compte. Nous avons eu connaissance du départ en retraite de M. Gaffet, après beaucoup d'hésitation et de rendez-vous nous nous sommes lancés en novembre 2019.

Comment s'est passée la reprise ? Quelles actions ont été déterminantes ?

Mon prédécesseur m'a beaucoup aidé. J'ai travaillé pendant un mois à ses cotés pour apprendre ses recettes, ses habitudes. Il m'a présenté sa clientèle, transmis son carnet de commande. Une relation de confiance s'est établie entre nous.

L'intégration au sein du village a été facilitée par la municipalité. Les habitants nous ont aussi très bien accueilli.

Parallèlement la Communauté d'agglomération était, dès le départ, à nos côtés pour le montage financier avec l'expert-comptable et la banque : car le bilan du cédant n'est pas le prévisionnel du repreneur. C'est un soutien précieux pour les gens comme moi qui sommes plus dans l'action que dans l'administratif.

Grâce à Initiative Aisne, 6000€ nous ont été prêtés à taux 0%.

La crise sanitaire a-t-elle eu un impact sur votre activité ?

Au début cela nous a fait très peur nous venions de reprendre la charcuterie, ce n'était pas le bon moment, mais nous nous sommes adaptés. Les clients ont joué le jeu et venaient s'approvisionner chez nous malgré les mesures sanitaires : faire la queue sur le trottoir n'est pas toujours agréable même si cela donne l'occasion de discuter avec le voisin.

Le service développement économique nous a aidé pour l'obtention des aides de l'État.

Au plus dur de la crise, nous avons pu bénéficier du fonds d'urgence, une aide bienvenue car avec l'arrêt des manifestations c'est toute notre activité traiteur qui s'est trouvée paralysée soit les 3/4 de notre chiffre d'affaire.

CONTACT

CHARCUTERIE TENART
23, rue Aristide Briand
02800 CHARMES
http://gaffetchristian.site-solocal.com
03 23 56 24 69

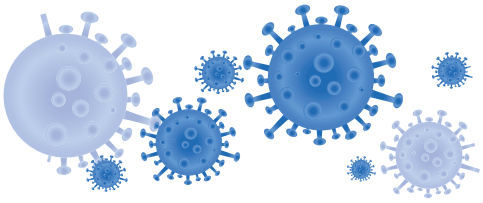

Traverser ensemble la crise sanitaire : retour sur les mesures de soutien de la Communauté d'agglomération aux petites entreprises

Les petits commerces ont été les premières victimes de la crise sanitaire, rapidement devenue une crise économique. La Communauté d'agglomération a réagi dès le mois d'avril 2020, en distribuant gratuitement près de 30 000 masques aux petites entreprises et en mettant en place des fonds d'urgence.

Deux fonds d'urgence ont été mis en place au printemps et en novembre 2020, prenant la forme d'une subvention de 1 000 € pour les commerces directement impactés. Un coup de pouce financier complémentaires aux aides nationales et régionales, qui a nécessité un effort budgétaire de près de 700 000 € pour la Communauté d'agglomération.

La CACTLF a également abondé le Prêt Relance régional, co-financé par le Conseil Région Hauts-de-France et la BPI, qui a permis d'octroyer 237 000 € de prêts de trésorerie à 19 entreprises. Le rôle de l'intercommunalité fut aussi d'aider les chefs d'entreprises à identifier et solliciter les aides proposées par nos différents partenaires.

Comment le marin pécheur de l'Île d'Yeu trouve-t-il l'accueil picard ?

Que ce soit la municipalité ou la Communauté d'agglomération, leur aide a été décisive dans mon installation en terre picarde.

Avant le Covid, j'ai bénéficié d'une aide financière à la création avec Aisne Initiative de 10 000 €. Pendant le premier confinement le fonds d'urgence de l'agglo a été un plus. Nous étions bien repartis en août et le second confinement est arrivé...

En novembre, j'étais éligible au fonds de relance, ce qui m'a permis de ne pas sombrer et de rebondir en ouvrant en décembre 2020 la poissonnerie avec un camion frigo. Maintenant, je fais les marchés de Tergnier, Chauny, Jussy, Fargniers et Saint-Gobain en attendant la reprise.

Le Port de la Meule,
Restaurant de poisson de M. Barbotin, ouvert le 14 février 2020 fermé le 15 mars, est déjà référencé dans le *Gault et Millau* 2021.

Comment trouvez-vous l'accompagnement de l'agglomération ?

Le soutien est à la fois moral, technique, pratique, informatique.Sans les services de la Communauté d'agglomération, je ne serais certainement plus là. MM. Toffin et Isambert sont presque des "actionnaires" maintenant...

Les aides versées par la Communauté d'agglomération Chauny - Tergnier - La Fère aux entreprises pendant la crise sanitaire.

Lors de la 2e vague : **173 000€** aux 173 entreprises qui en ont fait la demande soit 1 000€ par entreprise.

Lors de la 1ère vague : **265 000€** aux 265 entreprises qui en ont fait la demande soit 1 000€ par entreprise.

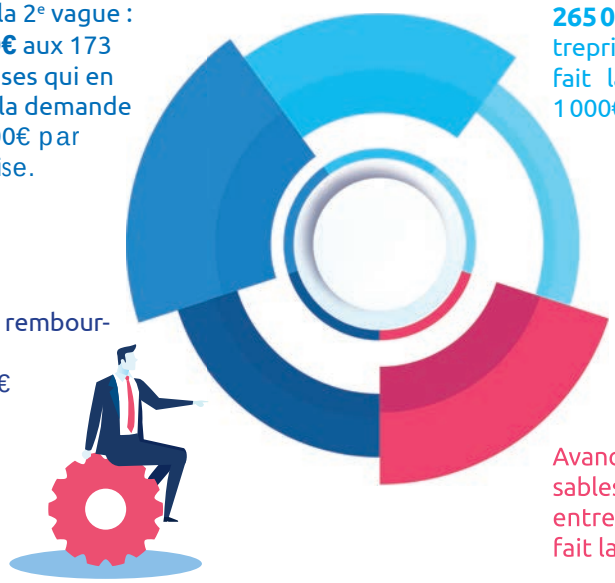

Avances remboursables : 113 436€

Avances remboursables : 125 000€ à 13 entreprises qui en ont fait la demande.

CONTACT

LE PORT DE LA MEULE
40, Rue de la Prairie
02700 TERGNIER

Restaurant
Le port de la Meule
09 52 33 66 72

Petites villes de demain, un outil de la relance au service des territoires

Le programme "Petites villes de demain" s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et montrant des signes de fragilité. Il vise à renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs, en permettant aux communes de répondre aux enjeux d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement des services et des activités et de valorisation du patrimoine bâti et paysager.

Les centres-villes sont les poumons historiques des petites et des moyennes villes. Ils ont un rôle structurant et sont les garants du maillage et de la cohésion des territoires.

Lancé le 1er octobre par Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le programme « Petites Villes de Demain » bénéficie de la mobilisation de différents ministères, et de l'implication de nombreux partenaires, notamment l'Association des petites villes de France, de partenaires financiers comme la Banque des territoires, de l'Anah, le Cerema, et l'Ademe.

Petites Villes de Demain est une offre de service « cousu-main » qui reconnait la singularité de chaque territoire. Chauny, Tergnier et La Fère font parties des communes sélectionnées par l'Etat pour adhérer à ce programme.

Une première étape vient d'être franchie avec la signature de la convention d'adhésion. Cette convention formalise l'engagement des parties à fournir les meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre de ce programme.

Désormais, les élus ont dix-huit mois pour définir un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation, projet de territoire qui devra être formalisé par une convention d'ORT (opération de revitalisation du territoire).

La convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » Chauny - Tergnier - La Fère, a été signée, le 29 avril dernier à la Préfecture, par MM. Ziad Khoury, Préfet de l'Aisne, Dominique Ignaszak, Président de la Communauté d'agglomération et par les maires des trois communes concernées, Marie-Noëlle Vilain, Maire de La Fère, Michel Carreau, Maire de Tergnier et Emmanuel Liévin, Maire de Chauny.

Plusieurs axes stratégiques ont d'ores et déjà retenu l'attention des acteurs du territoire :

- la lutte contre la vacance des logements, contre la précarité énergétique, contre l'habitat dégradé,
- la requalification les espaces publics pour renforcer l'attractivité des centres-villes ;
- la redynamisation du tissu commercial via la création de services innovants, via la rénovation des façades commerciales, via des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité et à la professionnalisation des commerçants ;
- la préservation de l'environnement et la création des conditions d'accessibilité en développant l'écomobilité.

Toutefois, pour redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres-villes, il sera nécessaire d'actionner tous les leviers mis à disposition.

Qu'est-ce qu'une ORT : opération de revitalisation du territoire ?

Instaurée par la loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Elan), l'ORT offre une large palette d'outils avec des avantages concrets et immédiats, pour renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville :

- Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale,
- Possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques,
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien,
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-sites,
- Renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Contrat de relance : un contrat en faveur de la transition écologique et de la cohésion territoriale

Afin de redresser rapidement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros a été déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale.

Pour mettre en œuvre ce plan de relance dans les territoires, les intercommunalités et leurs groupements peuvent signer avec l'Etat un nouveau type de contrat : **le contrat de relance et de transition écologique** (CRTE).

Le CRTE vise à accompagner la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée, autour d'une double ambition : la transition écologique et la cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

À court terme, il s'agit d'identifier les actions à impact immédiat permettant de mettre en œuvre rapidement au niveau local le plan de relance. À moyen terme, il s'agit d'accompagner la dynamique partenariale pilotée par les collectivités vers un nouveau modèle de développement.

Au plan local, le Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique du Chaunois - Pays picard, vallées de l'Oise et de l'Ailette, qui vient d'être signé avec l'Etat, par le Syndicat Mixte Pays Picard, vallées de l'Oise et de l'Ailette, la Communauté d'agglomération Chauny - Tergnier - La Fère et la Communauté de communes Picardie des Châteaux, retient **trois orientations stratégiques** pour favoriser une relance durable sur le territoire.

Transition écologique : une priorité dans l'aménagement du territoire

Pour accroître la production des énergies renouvelables, plusieurs actions pourront être mises en œuvre dans le cadre du CRTE :

- créer des installations de production d'énergies renouvelables (chaudières biomasse, fermes photovoltaïques, méthaniseurs...),
- soutenir le développement de la filière bois pour une meilleure gestion du patrimoine naturel,
- promouvoir la plantation de haies nécessaires en matière de prévention des inondations,
- rénover les bâtiments publics et accompagner des entreprises dans leurs projets de rénovation,
- développer de la mobilité douce et partagée,
- accentuer les efforts en matière de gestion et de réduction des déchets,
- promouvoir et renforcer l'agriculture durable afin d'assurer la souveraineté alimentaire,
- mettre en valeur nos sites écologiques et paysagers remarquables,
- favoriser l'agritourisme.

Favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire

Disposant de grands axes routiers et ferroviaires, et d'un foncier accessible, notre territoire a un potentiel important en matière de développement économique. Plusieurs projets pourront être mis en œuvre :

- renforcer l'offre en immobilier d'entreprise, (une étude est en cours pour la construction d'un village d'entreprises sur la zone économique Evolis de Tergnier, un projet d'aménagement d'un tiers lieu numérique à Chauny).
- reconvertir les friches industrielles (friche Nexans à Chauny, manufacture des glaces à Saint-Gobain).
- renforcer l'image du territoire à l'extérieur en élaborant une stratégie d'attractivité d'ensemble, économique, agricole, touristique, apparait donc nécessaire pour améliorer encore cette image.

Soutenir la cohésion sociale et permettre à chacun de se développer

La cohésion sociale du territoire passe par l'amélioration de l'accès aux services publics. C'est pourquoi les enjeux majeurs sont de :

- conserver les services publics traditionnels tout en accompagnant leurs mutations et en développant de nouveaux services comme l'Espace France Services créé en début d'année à La Fère.
- améliorer l'accès aux soins en construisant notamment des maisons de santé pluri-professionnelles, après Sinceny une autre est à l'étude à Saint-Gobain,
- enrichir l'offre culturelle et sportive,et notamment valoriser la perspective des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024,
- poursuivre les actions en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, afin de favoriser leur insertion et leur autonomie, et à terme de lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Le lien emploi-formation est au cœur de ces efforts en faveur de l'insertion.

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Un méthaniseur sur la zone Evolis

La production de biogaz est une alternative écologique aux énergies fossiles. Rencontre avec Maxime Ternynck, l'un des porteurs du projet de méthaniseur de l'entreprise Evolis Biogaz sur la zone Evolis de Tergnier.

Pourquoi vous êtes-vous lancé dans ce projet ?

Depuis 2012, avec le changement climatique, les récoltes sont de plus en plus incertaines et nos revenus en dents de scie. La diversification des activités est un moyen de pérenniser l'exploitation. Je suis père de famille et je souhaite assurer l'avenir de mes enfants, leur transmettre une entreprise en bonne santé comme l'ont fait auparavant mes parents et mes grands-parents.

Pourquoi avoir choisi de produire du biogaz avec la méthanisation ?

Cela s'inscrit dans ma volonté d'aller vers une agriculture plus verte. Avec un méthaniseur, je recycle les déchets organiques, je produis une énergie verte : le biogaz, et j'enrichis les terres avec un engrais vert : le digestat (résidu de fermentation), c'est un cercle vertueux.

Y aura-t-il des odeurs ?

Très peu car les arrivages seront bâchés le temps d'être traités. Nous aurons 3 cuves couvertes pour la fermentation et une cuve plus grande toujours couverte pour le digestat.

Quand votre unité de méthanisation sera-t-elle opérationnelle ?

Notre unité, car nous sommes 7 agriculteurs du territoire à monter le projet, devrait commencer le chargement à la fin de l'année 2022. Les travaux débuteront en septembre 2021.

Avez-vous rencontré des difficultés ?

Cela n'a pas été facile, mais la Communauté d'agglomération

a été à nos côtés. Un terrain nous a été vendu sur la zone Evolis, un très bon emplacement loin des habitations, proche de la 2x2 voies et d'une conduite de gaz de GRT Gaz permettant d'injecter le biogaz produit. Pour notre projet à 7 millions d'euros, nous avons obtenu une aide financière de la CACTLF à hauteur de 200000 €.

Quelques chiffres

- 7 agriculteurs associés
- 7 millions d'euros d'investissements
- 200000 euros de subventions
- 30000m² de surface au sol
- 9 mètres de haut

Le Conseil de développement : une assemblée citoyenne très motivée

Le Conseil de développement a débuté ses travaux en présentiel. Deux réunions ont déjà eu lieu.

La première s'est tenue début juin à l'hôtel des formations. Le Président de la Communauté d'agglomération Chauny - Tergnier - La Fère, Dominique Ignaszak, après quelques mots de remerciements et d'encouragements, a laissé la parole aux deux co-présidents : Gaëtane Fondement et Patrice Salomé.

Lors de cette première séance de travail, chaque membre s'est présenté, en expliquant ses motivations quant à sa participation. L'assemblée a ensuite approuvé le règlement intérieur. Trois collèges ont été mis en place, chacun réfléchira sur des questions qu'il aura choisies ou qui lui seront demandées par l'intercommunalité notamment sur le projet de territoire.

La seconde réunion regroupait les co-présidents et les responsables de collège, l'objectif était de faire un premier point sur les axes de travail de chaque collège. Le premier collège travaillera sur l'environnement, le cadre de vie, l'habitat, la mobilité, la santé et la

ruralité ; le deuxième sur l'enfance, la jeunesse, l'éducation la culture, les sports, les loisirs et l'animation et enfin le troisième réfléchira sur l'économie, le tourisme l'emploi et l'attractivité du territoire.

Si vous souhaitez soumettre un sujet au conseil de développement, vous pouvez l'envoyer par mail à ***codev.ctlf@ccct02.fr***.

► https://ctlf.fr/le-conseil-de-developpement-une-assemblee-benevole-tres-motivee/

INFO DÉCHETS

Document à conserver - n°1 - Juillet 2021

Les chiffres des collectes en porte à porte

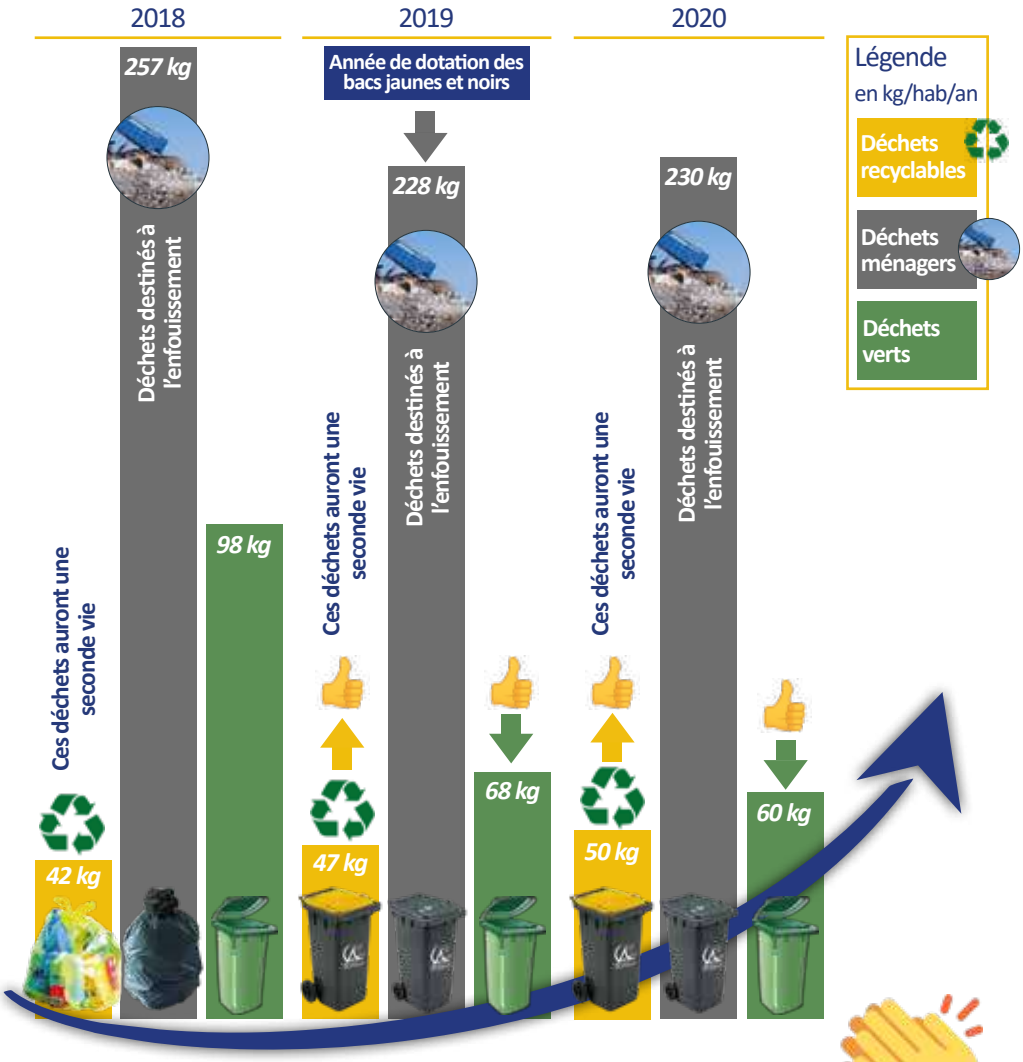

Bravo, les chiffres s'améliorent !

Chaque geste compte pour l'environnement.

LES DÉCHETS EN CHIFFRES

Les taux d'erreur de tri sur la collecte des déchets recyclables :

2019 **9,37%** 2020 **6,94%**

La comparaison entre les chiffres des collectes pour le **département de l'Aisne et l'Agglomération**, en kg/hab/an :

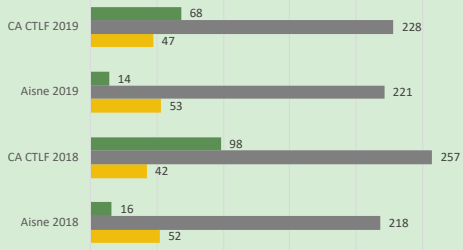

Les tonnages des **déchets collectés en déchèterie** de Beautor, Chauny et Tergnier en kg/hab/an :

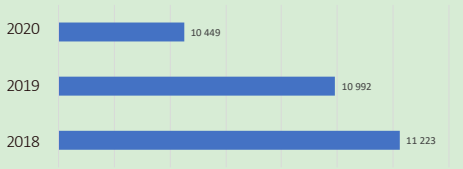

Le tonnage **des verres collectés** dans les 200 bennes du territoire, en kg/hab/an :

2019 **34,6 kg** 2020 **37,6 kg**

Ressourcerie

Exemples de types d'objets collectés sur les déchèteries de Beautor, Chauny et Tergnier : *de la vaisselle, des vêtements, des objets de loisirs, du mobilier, des jouets, des articles de décorations, de la puériculture, des ustensiles de bricolage ou de jardinage, des produits culturels, des appareils électriques et électroniques, vélos...*

Les objets collectés sont valorisés dans la boutique «ACCESSIBLE» à Charmes.

2019
- 399 lots d'articles divers
- 1 757 objets divers
- dont 92 vélos

2020
- 375 lots d'articles divers
- 1 064 objets divers
- dont 113 vélos

Le Relais

Collecte des chaussures, vêtements et linge de maison en kg/hab/an :

2018	2019	2020
4,57 kg	6,21 kg	5,31 kg

Ensemble modernisons la gestion des déchets ménagers

TRI SÉLECTIF

Ce que je peux mettre dans le bac jaune

Les déchets acceptés

Emballages vidés de leur contenu

Cartons, gobelets en cartons, briques alimentaires...
Papiers, journaux, magazines, sacs en papier...
Emballages en métal, canettes, barquettes en alu...
Plastiques, bouteilles, flacons...

Bientôt + D'EMBALLAGES DANS LE BAC JAUNE

À compter du mois de septembre

Emballages en plastique, barquettes, gobelets, pots de yaourt
Petits métaux, capsules, dosettes, opercules
Emballages en polystyrène

Je mets mes déchets recyclables en vrac dans le bac jaune, aplatis et non lavés.

DÉCHETS VERTS

Quel contenant puis-je utiliser ?

Je dépose mes déchets verts dans des poubelles avec **un couvercle vert ou avec un autocollant**, des caissettes, cageots, sacs en papier, fagots ou carton facilement manipulables et ne pesant **pas plus de 10 kg** pour protéger les agents de collecte.

Pour les volumes importants, je les dépose en déchèterie.

Les déchets acceptés

Tonte de pelouse, petits branchages, mauvaises herbes, feuilles mortes, fleurs fanées...

Les conteneurs refusés

- Les bacs de déchets ménagers de la CACTLF,
- Les bacs de recyclables de la CA CTLF,
- Les bacs dont le couvercle n'est pas vert.

La Communauté d'Agglomération ne fournit pas de bac de déchets verts.

Pas de bac conforme ?
Un autocollant est à votre disposition au siège de la société SEPUR ou de la Communauté d'Agglomération.

Opération composteurs

Une dotation de composteur est à l'étude. La distribution est envisagée pour le courant de l'année 2022.

Je réduis de 30% mes déchets verts :

3 idées pratiques

Le mulching : Cela réduit en fines particules l'herbe tondue et je la laisse au sol.

Le paillage : Je rassemble les feuilles mortes ou la pelouse au pied de mes plantations, cela empêche la prolifération des mauvaises herbes.

Le compostage : Je réduis la quantité de mes déchets organiques présents dans la poubelle d'ordures ménagères en compostant. De plus, cela permet de transformer mes déchets organiques en compost utilisable dans mes plantations.

Ensemble modernisons la gestion des déchets ménagers

DÉCHETS MÉNAGERS

Si c'est un déchet qui ne **se recycle pas** et qui n'est **pas dangereux**... je le mets dans un sac puis dans le bac noir.

Types de déchets

Vaisselle cassée, masques chirurgicaux, gants en latex, cotons démaquillants, coton-tige, mouchoirs en papier, couches hygiéniques, serviettes hygiéniques, lingettes, restes de repas...

En triant, je réduis les déchets destinés à l'enfouissement !

Pour réduire mes déchets, je pense au réemploi ou aux alternatives zéro déchet.

Dates de collecte

Pour connaître les jours de collecte des déchets ménagers, tri sélectif et déchets verts ainsi que les modalités de collecte des jours fériés, **je consulte, télécharge, imprime,** *le calendrier de ma commune :*
ctlf.fr/gestion-dechets-menagers/bien-trier/calendriers-de-collecte-par-commune/

BENNES À VERRE

Près de 300 bennes pour vos déchets en verre sont accessibles un peu partout sur le territoire et dans les déchèteries.

Les déchets acceptés

Bouteilles, bocaux, pots en verre...

Les déchets refusés

Vaisselle cassée, fenêtre ou miroir et tous les déchets autres que le verre.

BENNES À TEXTILES

Près de 70 bennes pour vos textiles, chaussures et linges de maison sont accessibles un peu partout sur le territoire et dans les déchèteries.

Les déchets acceptés

Linge de maison, chaussures et vêtements usagés ou non, dans des sacs fermés et les chaussures attachées par paire.

Re_fashion

Pour savoir ce que deviennent vos dons : www.lerelais.org

LE TRI 5 FLUX

Une obligation pour les entreprises et les administrations

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 fait **obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 5 flux de déchets :**

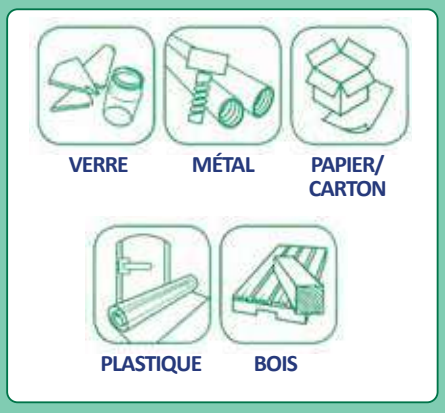

La collecte maximale autorisée pour le service de collecte des déchets ménagers est de :
- 660 L par semaine de déchets ménagers et assimilés (bac noir)
- 1320 L tous les 15 jours pour les déchets recyclables (bac jaune)

Le surplus doit être géré par des prestataires spécialisés.

Téléchargez la plaquette d'information sur le site : https://librairie.ademe.fr/

Mémo : Bacs de collecte

- **Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte.**
- **Je veille à ce que le couvercle soit fermé, sans déchet qui déborde.**
- **Je rentre mon bac après la collecte.**

Ensemble modernisons la gestion des déchets ménagers

DÉCHÈTERIE

3 déchèteries

Chauny, Tergnier, Beautor

Horaires d'été du 1er avril au 30 octobre 2021
du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 18h00
le samedi : 9h00 à 18h00 (journée continue)

Horaires d'hiver du 1er novembre 2021 au 31 mars 2022
du lundi au samedi : de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

ATTENTION : *La déchèterie de Beautor est fermée les lundis et les jeudis matin.*

Je consulte le règlement des déchèteries :
ctlf.fr/gestion-dechets-menagers/dechetteries/

Volumes et quantités

Déchets solides
inférieurs à 3 m³/jour

Déchets liquides
inférieurs à 25 litres par apport

Autres déchets
en quantité totale « raisonnable »

Les déchets acceptés

DÉBLAIS / GRAVATS · BOIS · DÉCHETS VERTS · MOBILIER · ENCOMBRANTS · PAPIERS / CARTONS · PNEUMATIQUES

TEXTILES · MÉTAUX · RADIOGRAPHIES · BATTERIES · PILES ET ACCUMULATEURS · CARTOUCHES ENCRE · LAMPES

VERRES · DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DDS) · DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES · HUILES DE FRITURES · HUILES DE VIDANGE · DEEE

RAPPEL
Je trie mes déchets au préalable.

ecosystem · Re_fashion · récylum (engagés pour un recyclage responsable) · Eco DDS · écomobilier (COLLECTER · TRIER · RECYCLER) · Corepile · DAS TRI

Les encombrants

Ramassage des encombrants réalisé sur rendez-vous à raison d'un **forfait de 10€ limité à 2m³.**

Déchets concernés : le mobilier, les matelas, les D3E (matériel électrique et électroménager) et la ferraille.

Pour prendre rendez-vous :
Accueil de la CACTLF
57, boulevard Gambetta
02300 CHAUNY
Tél. : 03.23.56.67.44
Mail : secretariat.dst@ctlf.fr

Le ramassage aura lieu dans un délai d'un mois. Lors de la prise de rendez-vous, il vous sera demandé la liste des objets à collecter.

Ressourcerie

En déchèteries de Chauny, Tergnier et Beautor
Je donne une seconde vie aux objets en bon état et je contribue à l'économie circulaire et à la réinsertion professionnelle.
VOUS DONNEZ, NOUS VALORISONS !

EXCEPTIONS

Où jeter les déchets refusés dans les bacs et les déchèteries ?

Extincteurs
Contactez le poseur dont le nom est inscrit sur l'étiquette.

Médicaments
À rapporter en pharmacie.

Bouteilles de gaz
Avec ou sans bulletin de consignation à rapporter chez les producteurs et les revendeurs.

Amiante/Ciment
Société spécialisée : VALORBAT à Condren, uniquement les déchets liés type tôle en fibrociment.

Cadavres d'animaux
Contactez votre vétérinaire ou l'équarrissage.

Pneus jantés, pneus agraires
Contactez votre garagiste ou un professionnel du pneu.

Carcasses de voitures
Contactez un professionnel spécialisé avec un agrément VHU *(uniquement avec les papiers du véhicule).*

Explosifs, armes à feu
Contactez la Gendarmerie la plus proche.

Déchets phytosanitaires professionnels
Société spécialisée : ADIVALOR

Produits radioactifs
Société spécialisée : ANDRA

Plus d'information et tous les contacts des repreneurs sur notre site :
www.ctlf.fr/bientrier

Sepur

Bac refusé ? Bac volé ? Une question ?
Appelez le n° vert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

0 805 035 488 Service & appel gratuits

Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère
57, Bd Gambetta - 02300 CHAUNY
Tél. : 03.23.56.67.44 - environnement@ctlf.fr
www.ctlf.fr

Ensemble modernisons la gestion des déchets ménagers

Des Espaces Publics Numériques ouverts à tous

Naviguer sur internet, ou se servir d'un ordinateur est aujourd'hui indispensable. Sur le territoire sept espaces publics numériques sont à la disposition des habitants.

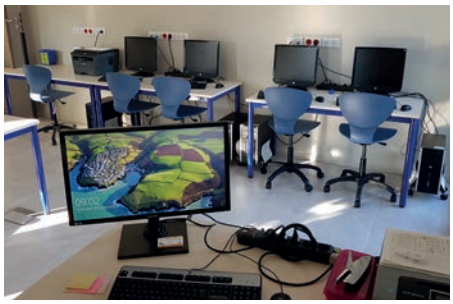

Achery, Beautor, Béthancourt-en-Vaux, Condren, La Fère, Saint-Gobain et Sinceny : les sept EPN sont accessibles gratuitement, sans condition de ressources, ni de limite dans le temps.

Un animateur est présent dans chaque lieu, il est là pour répondre à vos questions, améliorer vos connaissances, vous aider dans la création de votre adresse mail, de votre compte internet, de votre profil. Il vous propose des initiations au traitement de texte, vous aide dans votre recherche d'emploi, dans vos démarches administratives ; tout cela sur votre propre matériel ou sur celui de la Communauté d'agglomération. Pour les mineurs une attestation parentale sera demandée.

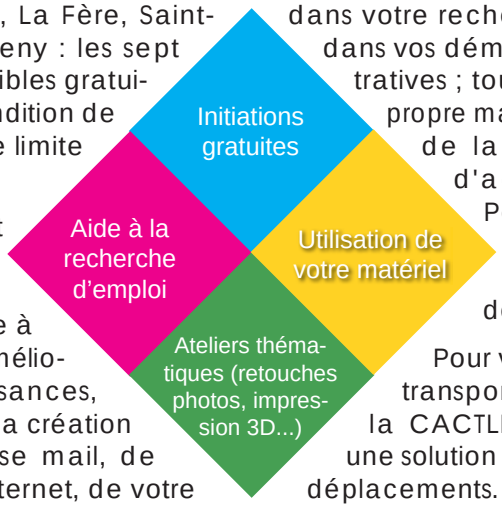

Pour vous y rendre les transports organisés par la CACTLF peuvent être une solution à vos besoins de déplacements.

ACHERY

Mairie
03 23 52 24 05
Mercredi et vendredi
8h30-12h 13h30-17h30

BEAUTOR

A gauche de la Mairie
Route de Tergnier
03.23.38.13.07
Lundi - Mercredi 8h30-12h 13h30-17h30
Mardi & Jeudi 8h30-12h *

BETHANCOURT-EN-VAUX

Au-dessus de la Mairie
09.71.47.33.94
Vendredi 8h30-12h 13h30-17h30 *

CONDREN

A la médiathèque
123 Chaussée Brunehaut
06.30.13.05.06
Mardi - Jeudi 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h 13h30-17h30 *

LA FERE Espace France Services

Ancienne Trésorerie
Rue Henri Martin
03.23.56.83.18
Lundi - Mardi - Jeudi
9h-12h 14h-17h *

SAINT-GOBAIN

Centre Socio-Culturel
Rue Bureau
03.23.38.01.87
Lundi - Mardi - Jeudi
8h30-12h 13h30-17h30 *

SINCENY

Pôle Enfance Jeunesse
12 rue Achille Chemin
03.75.30.00.15
Lundi - Mercredi - Vendredi
8h30-12h 13h30-17h30 *

*Durant les mois d'été, les horaires seront adaptés aux congés annuels des animateurs.

Une maison de santé en projet à Saint-Gobain

Après une première réalisation à Sinceny en 2019, une seconde maison pluriprofessionnelle de santé verra le jour en 2022 à Saint-Gobain.

Ce projet, porté par la Communauté d'agglomération et labellisé par l'Agence Régionale de Santé, a pour objectif de maintenir une offre de soins sur le territoire, en attirant de nouveaux professionnels de santé grâce à une réponse adaptée : l'exercice regroupé.

Actuellement, 9 professionnels sont d'ores et déjà prévus mais l'équipe n'est pas totalement constituée.

Construite dans un bâtiment de stockage de l'ancienne manufacture des glaces de Saint-Gobain, la nouvelle maison de santé contribuera à la reconversion de la friche industrielle.

L'enjeu majeur pour le territoire est donc de consolider l'offre de soins existante et particulièrement d'attirer des médecins généralistes pour garantir la continuité des soins de 1er secours.

Le permis de construire de cette seconde maison de santé portée par la Communauté d'agglomération, vient d'être déposé.

Maison pluriprofessionnelle de santé de Saint-Gobain

Superficie : 750 m²

Coût prévisionnel : 2.100.000 € HT

Espace France Services : rapprocher les services publics des usagers

Santé, famille, retraite, logement, impôt, recherche d'emploi, outils numériques : France Services vous accompagne pour vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'ancienne trésorerie de La Fère, 17 rue Henri Martin, est devenue un Espace France Services.

France Services
Proche de vous au quotidien

Depuis le 1er février, dans les locaux de l'ancienne perception de La Fère rue Henri Martin, trois agents spécialement formés vous accompagnent dans vos démarches administratives.

Ces agents ne sont pas des correspondants des organismes représentés mais bien des salariés de la Communauté d'agglomération. Leur rôle n'est pas de faire les démarches à votre place, mais de vous accompagner. Ils vous accueillent, vous informent, vous orientent.

Au quotidien, les agents France Services répondent à vos questions, vous rassurent face aux courriers des administrations que vous pourriez recevoir. Ils vous aident à faire une simulation d'allocations, à établir votre dossier retraite, à demander vos papiers d'identité... Ils peuvent également, en s'appuyant sur un correspondant des organismes partenaires, résoudre les situations les plus complexes.

En fonction de votre niveau d'autonomie numérique et administrative, les agents France Services vous aident à naviguer sur les sites institutionnels, à trouver les informations relatives à votre dossier, à réaliser des procédures en ligne, à utiliser le service de visioconférence, etc.

Sur place, des permanences ont également lieu comme chaque mercredi, où le médiateur Santé reçoit sans rendez-vous, ou comme en mai dernier, où un agent des finances publiques est intervenu durant plusieurs jours pour aider les usagers à remplir leur déclaration d'impôts.

Depuis l'ouverture début février, c'est en moyenne entre 200 et 300 usagers par mois qui se rendent sur les lieux pour trouver des réponses. Ce chiffre tend à augmenter progressivement car l'information circule et de plus en plus d'usagers font appel à nos agents.

Les trois agents à votre service (de gauche à droite) Ludovic Ruffiot, Michèle Brassart et Delphine Richet.

Les services accessibles

Carsat Retraite & Santé au travail
msa santé famille retraite services
Allocations Familiales Caf de l'Aisne
Sécurité sociale l'Assurance Retraite
Ministère de l'économie, des finances et de la relance
pôle emploi
Sécurité sociale l'Assurance Maladie
Ministère de l'intérieur
SOLIHA Solidaires pour l'habitat Aisne
L'Aisne Conseil départemental
Ministère de la justice
Direction générale des finances publiques
Chauny - Tergnier - La Fère Communauté d'agglomération

17 rue Henri Martin – 02800 LA FERE
03.23.57.76.88 efs-lafere@ctlf.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Uniquement sur rendez-vous pendant les périodes de **confinements.**

Vers des logements plus décents

La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère lançait en 2019 un ambitieux programme, sur 5 ans, de rénovation des logements indécents. Aujourd'hui la demande est forte, 70% des ménages sont éligibles sur notre secteur.

Deux dispositifs d'aides aux objectifs similaires : accompagner les familles aux revenus modestes dans leurs projets d'amélioration de l'habitat.

L'OPAH-RU *(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain)* s'applique sur des périmètres précis concentrant des problématiques lourdes d'inconfort, de dégradation et d'abandon de l'habitat. Sur notre territoire il porte sur 32 quartiers répartis dans six communes : Beautor, Chauny, La Fère, Saint-Gobain, Sinceny, Tergnier. L'accompagnement, qu'il soit technique, administratif ou financier est réalisé par le cabinet Page9.

L'objectif est de **210 logements améliorés** sur 5 ans dont 45 logements indignes et très dégradés réhabilités, 140 logements de propriétaires occupants, et 25 logements de propriétaires bailleurs.

Le **PIG** *(Programme d'Intérêt Général communautaire)* s'applique aux 48 communes de l'agglomération sauf zone OPAH-RU, son objectif est de lutter contre la précarité énergétique, d'adapter les logements au vieillissement et au handicap et enfin de lutter contre l'habitat dégradé. SOLIHA Aisne se charge de l'accompagnement.

L'objectif est d'**améliorer 520 logements sur 5 ans** soit 25 logements indignes et très dégradés, 415 logements dangereux mis en sécurité/salubrité ou rénovations énergétiques, et 80 logements à adapter à l'âge ou au handicap.

Les financements sur 5 ans :

OPAH-RU
- **Anah : 3 145 000 €** en subventions,
- **Etat : 423 500 €** en primes,
- **CACTLF : 733 000 €** en subventions et primes.

PIG
- **Anah : 5 175 000 €** en subventions,
- **Etat : 1 289 500 €** en primes (programme Habiter mieux),
- **CACTLF : 173 500 €** en subventions et primes.

A cela s'ajoute le coût des prestations de Soliha et de Page9 : 182 000 € HT par an à la **charge de la CACTLF soit 910 000€ sur 5 ans.**

Des critères d'attribution précis

Ces aides sont pour des logements appartenant à un propriétaire privé, construits depuis plus de 15 ans, et dont les travaux seront exclusivement réalisés par des professionnels du bâtiment (matériel et pose). Enfin il ne faut pas commencer les travaux avant d'avoir déposé la demande de subvention.

Le bilan

Sur 2019 et 2020, 34 demandes (28 propriétaires occupants et 6 propriétaires bailleurs) **ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de subvention.** Les travaux sont achevés pour 15 de ces dossiers.

Au total, **755.000 €** de financements ont été sollicités ou accordés, tous financements confondus, dont **100.368 €** d'aides accordées par la CACTLF.

Ces aides ont généré ou vont générer un total de **1.067.219 €** de travaux réalisés quasi exclusivement par des entreprises situées sur le territoire de la CACTLF.

Convention avec GRDF : territoire vert l'avenir

Les pouvoirs publics avaient annoncé en 2018 leur intention de supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030. Dans ce contexte, GRDF propose un accompagnement pour la conversion des installations de chauffage.

Passer au gaz naturel présente de nombreux avantages :

- faire jusqu'à 30% d'économie d'énergie donc augmenter son pouvoir d'achat
- diviser par 2 les émissions de CO2 et de dioxyde d'azote
- diviser par 5 les émissions de poussières et de particules
- maîtriser la pointe électrique de l'hiver fortement émettrice de gaz à effet de serre
- accéder à une énergie 100% recyclable.

Engagée dans la transition écologique, la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a signé avec GRDF une convention pour accompagner la conversion des installations de chauffage au fioul vers le gaz.

Avec cette convention, GRDF s'engage notamment à proposer une prime de 400€ TTC pour toute demande de raccordement d'un propriétaire en maison individuelle aujourd'hui chauffée au fioul, 120€HT par logement pour les logements collectifs en co-propriété pour une nouvelle installation de chauffage ou de production d'eau chaude.

CONTACT GRDF

CO-PROPRIÉTÉS
M. Jean-Claude Laluc
06 19 03 57 46
PROPRIÉTAIRES MAISONS INDIVIDUELLES
M. Yoan Valenzisi
06 38 44 35 55

Les travaux de l'agglomération

Bâtiments administratifs, techniques, économiques, sociaux ou scolaires, la CACTLF gère plus de cinquante bâtiments.

Que ce soit les bâtiments administratifs, les déchèteries, les hôtels d'entreprises, le service d'aide à domicile, les 22 écoles, l'espace France Services, ou même l'hôtel des formations, la CACTLF doit entretenir plus de cinquante bâtiments et locaux.

Pour faire face à ce parc immobilier conséquent, les services techniques se sont réorganisés après la fusion avec la communauté de communes des Villes d'Oyse.

Des agents techniques ont été recrutés. Aujourd'hui Gaëtan, Manuel, Vivien et Christopher forment une équipe très efficace.

Ils effectuent des contrôles réguliers et interviennent sur le terrain pour une mise aux normes électriques ou des travaux de sécurité, pour une ampoule défectueuse ou pour des travaux beaucoup plus importants comme une nouvelle terrasse au Pôle Enfance Jeunesse par exemple. Ils ont également en charge les tontes d'une partie de ces espaces.

Pour les aider dans leur tâche, un logiciel de planification de travaux a été mis en place en septembre 2019. Chaque lieu dispose d'un espace numérique dans lequel il peut signaler tout problème ou demande d'intervention. L'alerte est immédiatement transmise aux services techniques, qui vont étudier la demande, déterminer le degré d'urgence, décider de la nature de l'intervention, c'est-à-dire réaliser les travaux en interne ou faire appel à une entreprise extérieure du secteur. Ce logiciel a permis de réduire considérablement les délais d'intervention et de ne laisser de côté aucune demande.

Cet été, les agents interviendront principalement dans les écoles du territoire afin que tout soit prêt pour la rentrée de septembre.

Travaux de rénovation à l'école de Danizy.

Création d'une allée stabilisée à l'école Jean Moulin de La Fère

Création d'une terrasse au pôle Enfance Jeunesse de La Fère

Inscription en ligne pour les transports scolaires à la rentrée

Pour la rentrée 2021/2022, les demandes de carte de transport scolaire doivent s'effectuer en ligne, via le module d'inscription disponible sur le site www.bus-tact.fr

Depuis le 1er juin 2021, les inscriptions aux transports scolaires sont dématérialisées et se font sur le site Internet du réseau TACT : www.bus-tact.fr, rubrique « inscriptions transports scolaires ».

Après avoir pris connaissance des modalités d'inscription et du règlement intérieur des transports scolaires TACT, choisissez le formulaire correspondant à votre situation : écoles maternelles et élémentaires ou collèges et lycées, puis renseignez tous les champs du formulaire.

S'il s'agit d'une première demande, la carte scolaire TACT sera remise à l'élève par l'établissement scolaire lors de la rentrée (NB. Si la demande en ligne est effectuée après le 21 août 2021, la carte sera à retirer à l'agence commerciale TACT dans un délai de 10 jours suivant la demande).

Par contre s'il s'agit d'un renouvellement, la carte scolaire TACT est automatiquement réactivée dans les 15 jours qui suivent la demande en ligne. En cas de non-conformité du dossier, un mail est adressé au demandeur par l'agence TACT.

Votre dossier ainsi constitué sera instruit dans les meilleurs délais.

Les personnes n'ayant pas Internet pourront toutefois se présenter à l'Agence TACT pour retirer le formulaire de demande de carte en format papier.

Attention : l'inscription est obligatoire et **chaque élève doit être en possession d'une carte de transport scolaire établie par l'Agence TACT pour monter à bord des véhicules**. *Une tolérance sera néanmoins appliquée jusqu'au 12 septembre 2021, le temps que l'ensemble des cartes soient distribuées.*

Enfin, il convient de rappeler que, pour bénéficier de la gratuité des transports scolaires TACT, les élèves doivent remplir certaines conditions. Il faut être légalement domicilié et scolarisé, de la maternelle à la terminale, dans une des 48 communes

du territoire de la CACTLF, et bien sûr devoir emprunter quotidiennement les transports scolaires.

Pour les élèves du 1er degré (Ecoles maternelles et élémentaires) et du 2nd degré (collèges et lycées) : il faut être scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat situé dans le secteur scolaire de rattachement lié à la commune de domicile.

https://www.bus-tact.fr/se-deplacer/inscriptions-transports-scolaires/

CONTACT TACT

150, avenue Jean Jaurès
02300 Chauny
03 23 40 27 90
www.bus-tact.fr

Les bus urbains s'équipent de caméras

Depuis le lundi 14 juin, les bus urbains de la Communauté d'agglomération (réseau TACT) sont équipés de vidéo-protection. Un dispositif envisagé depuis quelques temps, mais qui a bénéficié d'un coup d'accélérateur après l'agression mortelle d'un chauffeur de bus à Bayonne l'été dernier.

Chaque bus est désormais équipé de 3 caméras qui filment l'intérieur du véhicule dans son ensemble. Un dispositif destiné à rassurer aussi bien les chauffeurs que les usagers. Ainsi, en cas d'agression ou d'accident, les enregistrements pourront être examinés par la Gendarmerie ou la Police. Bien que les évènements graves soient heureusement rarissimes, la généralisation de ce système devrait rendre le réseau TACT encore plus sûr qu'il ne l'est actuellement.

Le coût

Le coût de cette réalisation s'élève à 39.890 € HT, subventionné à hauteur de 50%, par l'Etat.

https://www.bus-tact.fr/rechercher-un-itineraire/

Cantons chante édition 2021

Annulé en 2020 en raison de la crise sanitaire, le festival itinérant Cantons Chante est de retour pour sa 18e édition !

18e édition mais déjà 20 ans que le festival *Cantons chante* anime nos étés, la première édition avait vu le jour en 2001.

Financé par la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (CACTLF) et organisé par l'association Espaces Musiques, **Cantons Chante propose cette année 4 concerts gratuits : le 10 juillet à Beautor, le 17 juillet à Guivry, le 27 août Servais et le 4 septembre à Amigny-Rouy.**

Les quatre dates ont été volontairement programmées en début et fin d'été, ainsi que vous soyez juillettistes ou aoûtiens, vous pourrez toujours assister à au moins deux concerts.

L'adaptation sera de mise

L'édition 2020 n'avait pas vu le jour à cause de la Covid. Cette année, les communes organisatrices sont décidées à maintenir la programmation malgré des conditions sanitaires incertaines et fluctuantes. L'adaptation sera de mise.

Les organisateurs sont particulièrement motivés malgré les consignes sanitaires incertaines.

Coté programmation

Rock, blues, electro, jazz, soul, avec les douze formations sélectionnées par Fred Cornette d'Espaces Musiques, il y en aura pour toutes les oreilles. Tous les concerts débuteront à 20h.

A Beautor, le 10 juillet, place Paul Doumer : BE4T SLICER : une musique électro jazz Hip-Hop.

NO MONKEY KIDS : un electro-blues addictif, des morceaux indie-pop et des guitares hargneuses.

D.RAGO : chanson française à texte aux influences variées de Brassens à Paty Smith.

A Guivry, le 17 juillet, rue du Moulin : BIG FUNK BRASS : des influences hip-hop et New Orleans, avec le Jazz comme point de départ.

ROSAWAY : de la pop chantée en anglais aux accents soul.

LES FONDS DE BOUTEILLE : une thérapie contre la morosité, en direct de la rue de la soif.

Rosaway, une voix grave aux accents soul.

A Servais, le 27 août, place de la Mairie : TOYBLOÏD : un mélange de rock, garage, punk, pop.

BIPOLAR BOX : François Guernier auteur-compositeur-interprète que l'on ne présente plus sur notre canton.

François Guernier

WAZEM : un duo piano voix, légèreté et poésie, un savoureux mélange à la Delerme ou à la Benabar.

A Amigny-Rouy, le 4 septembre, stade municipal :

SWEET SCARLETT : du blues de la soul avec un penchant pour la funk-music et le rock des 70's.

CYRIL ADDA : un folk métissé étonnamment riche et varié.

VIGOR HUGO : un one-man-band, blues, hip-hop, rythmes vaudou modernes et blagues douteuses.

Cantons chante : un festival champêtre itinérant gratuit.

Vigor Hugo : un one-man-band.

Le budget s'élève à 30 000€ TTC : 20 000€ pour la programmation auxquels s'ajoutent 10 000€ pour la scène, l'éclairage et la sono.

► https://www.cantonschante.fr/

Une aire d'accueil pour les voyageurs de passage

Après avoir subi de nombreuses dégradations, et une réhabilitation, l'aire d'accueil des gens du voyage de Ognes est aujourd'hui un endroit tranquille et respecté.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Ognes est une aire de 25 places aménagée en 2009 par le SIVOM Chauny-Tergnier-La Fère.

La gestion de cette aire d'accueil avait été confiée à la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

A sa création au 1er janvier 2017, la CACTLF est devenue compétente en matière d'aires d'accueil des gens du voyage (compétence obligatoire). Elle a donc à sa charge le fonctionnement et l'entretien de l'aire d'accueil de Ognes.

Le site de Ognes a été fermé le 26 mars 2018 pour travaux, suite à d'importantes dégradations.

L'aire avait été rendue inutilisable et dangereuse. Le site et ses installations techniques ont été entièrement saccagés.

Déjà, avant sa reprise par la CACTLF, l'aire de Ognes connaissait des problèmes d'occupation avec des dégradations régulières et beaucoup d'impayés. Le SIVOM l'avait d'ailleurs réhabilitée une première fois en 2014.

Malgré les difficultés, la CACTLF a pris la décision de réhabiliter l'aire d'accueil pour pouvoir accueillir à nouveau des familles. Le choix a été fait d'une réhabilitation à l'identique.

La CACTLF a en effet souhaité répondre à ses obligations en se mettant en conformité avec le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) de l'Aisne 2019-2025.

C'est pourquoi, un maître d'œuvre chargé de piloter la réhabilitation a pour cela été désigné, et une fois le projet défini et chiffré, les travaux ont été engagés.

Le coût global de la réhabilitation s'est élevé à 513.750 € HT. dont 129.575 € (soit 25%) subventionnés par l'Etat.

Les travaux ont démarré fin octobre 2019 et se sont achevés en août 2020 (retard dû à la période du 1er confinement).

Parallèlement, la CACTLF, d'un commun accord avec le délégataire, a mis un terme au contrat de DSP en cours et elle a lancé une consultation préalable au choix d'un nouveau gestionnaire (Marché public). Au terme de cette procédure, c'est la société VESTA qui a été retenue.

La communauté d'agglomération a aussi modifié le règlement intérieur de l'aire et les tarifs d'occupation.

Depuis septembre 2020, cette aire accueille de nouveau des familles.

Avant et après la dernière réhabilitation.

Surface totale : 1,67 ha

25 places disponibles dont 5 places accessibles PMR

12 espaces sanitaires et de vie (douches, sanitaires, bac à laver et branchement de lave-linge, un auvent avec prises électriques pour les caravanes)

Un local d'accueil de 27 m²

Un système de contrôle d'accès géré par des poutres rétractables et un portail

Des espaces verts et des plantations agrémentent le site

Un réseau électrique, d'eau potable avec individualisation des consommations

TARIFICATION EN VIGUEUR

- Dépôt de garantie : 150 €
- Droit de séjour : 3,50 € par place et par nuitée
- Electricité : 0,18 € / kWh
- Eau potable : 6,40 € TTC / m³

VESTA

CONTACT & RÉSERVATION

06 86 40 35 78

https://ctlf.fr/services-aux-publics/aire-daccueil-des-gens-du-voyage/

Les nouveaux de l'Agglo

Depuis le mois de décembre, plusieurs recrues sont venues grossir les rangs des agents de la communauté d'agglomération de Chauny- Tergnier- La Fère.

Isabelle Saint Léger

Isabelle Saint Léger est la nouvelle directrice du service Petite enfance, enfance et jeunesse. Vous la rencontrerez à l'espace Multi accueil la Grande aventure de La Fère.

Jean-Baptiste Marchal

Jean-Baptiste Marchal est en charge de la gestion des marchés publics.

Emmanuel Duez

Emmanuel Duez, depuis le 1er janvier 2021, est notre responsable Urbanisme/ Droit des sols.

Valérie Boudoux

La relève de Mme Dominique Coquisart partie en retraite, est assurée par Valérie Boudoux, qui est désormais la responsable de la politique de la ville et du numérique.

Odile Bénédet

Enfin, Odile Bénédet prend la suite de Linda Coureux à la communication.

Aero aventure : c'est dans l'air

Ce projet franco-belge TransfAIR, soutenu par le programme européen Interreg V FWVl, a proposé aux familles résidant en Hauts-de-France, en Flandre et en Wallonie de s'impliquer dans la surveillance de l'air et la mise en pratique d'actions pour le préserver. L'Aero Aventure c'est : 4 mois de challenges, de défis et d'expériences pratiques menés pour explorer l'air sous toutes ses facettes en apprenant, en s'amusant et en partageant leurs découvertes.

La famille Parissot de Servais

Sur notre territoire deux familles participent à l'aventure.

Un microcapteur : "Capto", fourni par Atmo Hauts-de-France leur a permis, au travers de jeux et d'expériences, de mesurer la qualité de l'air dans leur environnement. Près de la rivière ou en plein centre ville, les mesures étaient radicalement différentes. Dans la maison par exemple, l'utilisation de produits ménagers détériore presque instantanément l'air et la pollution est clairement visible.

Expériences et jeux en compagnie de Capto.

Ciné d'été 2021

La Communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère a reconduit l'opération Ciné d'été.

1800 contremarques ont été éditées, permettant aux jeunes de moins de 25 ans résidant dans l'une des 48 communes membres, de bénéficier d'une place de cinéma à 1€50, valable sur la période juillet/août 2021, dans l'un des trois cinémas de l'agglomération (l'Ermitage à Saint-Gobain, le Casino à Tergnier et le Cinéode cinéma Lumières à Chauny). Les personnes intéressées peuvent passer en Mairie. (Offre limitée à un ticket par personne et par mois.

L'insertion à l'honneur

Au titre de l'action sociale et afin de faciliter l'insertion dans le monde professionnel, la Communauté d'agglomération a développé les chantiers de mise en valeur du patrimoine communautaire et des édifices cultuels.

L'objectif est de permettre à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de se reconstruire autour d'un projet professionnel et au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Il s'agit d'accompagner les personnes en leur donnant la possibilité d'acquérir des savoir-faire et un savoir-être en groupe. Le travail confié sur le chantier permet de découvrir différents secteurs d'activités et d'élaborer un projet professionnel réaliste et cohérent.

Réception du chantier de rénovation de la salle des fêtes de Villequier-Aumont

La période passée dans le cadre du chantier d'insertion est un engagement signé sous la forme d'un contrat de travail avec un suivi individualisé tout au long du parcours des personnes recrutées.

Un Plan Climat Air Énergie Territorial pour la transition écologique et énergétique

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

La CACTLF se donne les moyens de son ambition de transition écologique et énergétique : les acteurs du territoire ont été impliqués lors de la phase de stratégie au travers des rencontres du 3 février 2021 et le comité de pilotage du 27 avril 2021 a permis d'évoquer ce document.

Trois scenarii ont été définis et caractérisés sur le territoire :

► Un scenario tendanciel corrigé : ce scenario répond à la question *Que se passera-t-il si aucune nouvelle dynamique n'est enclenchée ?*

► Un scenario volontariste du territoire : ce scenario s'appuie sur les potentiels identifiés lors du diagnostic et répond à la question : *Que se passera-t-il si les leviers du SRADDET et de TRI REV 3 s'ajoutent aux tendances du territoire ?*

► Un scenario volontariste du territoire optimisé du territoire : ce scenario ajuste le scenario volontariste aux contraintes du territoire et répond à la question : *Que se passera-t-il si les leviers adaptés au contexte territorial sont activés, ajustés ou renforcés ?*

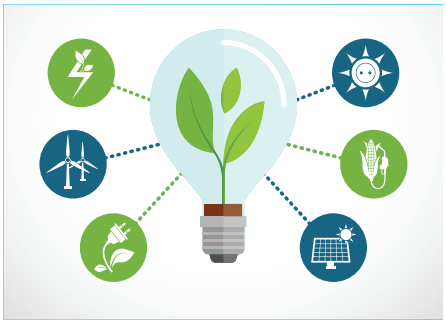

Les ambitions territoriales de ce dernier scenario sont à l'horizon 2050 de réduire de 47% notre consommation d'énergie et de 69% nos émissions de gaz à effet de serre. Tel est le programme ambitieux de notre PCAET.

https://ctlf.fr/environnement/pcaet/

Premier Défi Zéro Gaspi sur notre territoire

Dans le cadre de la réduction des déchets ménagers, la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et le Département de l'Aisne, en collaboration avec les collèges de Chauny, La Fère, Saint-Gobain et Tergnier, ont proposé un défi anti-gaspillage alimentaire aux collégiens du territoire.

Du 7 au 11 juin dernier, les animateurs de l'environnement du Département et de l'agglomération sont allés à la rencontre des élèves dans les cantines à l'heure du repas, afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et échanger avec eux sur leurs habitudes sur le sujet.

A l'issue de ces repas, les restes ont été pesés et comparés afin de déterminer quel collège gaspille le moins. Les menus servis étaient assez similaires (spaghettis bolognaise ou carbonara, chili con carne). Tous les collèges et les élèves se sont pris au jeu, ce qui a permis d'obtenir de très bons résultats dans chacun des établissements.

Avec seulement 18g jetés par personne le collège de La Fère remporte le défi, Saint-Gobain arrive deuxième avec 31g, Chauny troisième avec 51g et Tergnier quatrième avec 86g. De très bons résultats comparés à la moyenne départementale qui est de 150g gaspillés par personne. De plus, cette action a permis aux animateurs de rencontrer les agents des différentes cuisines et d'échanger sur leurs habitudes en matière de réduction de gaspillage alimentaire.

Une remise de prix a eu lieu le 30 juin au Collège Marie de Luxembourg de La Fère, en présence de Mme Dogna, Conseillère départementale de l'Aisne, Mme Lelong, Vice-Présidente de la CACTLF en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers, des représentants des différents collèges participants. La coupe, décernée cette année, sera remise en jeu l'an prochain pour un nouveau défi zéro gaspi.

Remise de la coupe à l'équipe du collège de La Fère.

https://ctlf.fr/premier-defi-zero-gaspi-sur-notre-territoire/

De Gaulle et moi, appel a témoignage

La Communauté d'agglomération soutient la compagnie Hymnalaya dans son projet d'exposition " De Gaulle et moi ".

Participez à une aventure extraordinaire : Parlez-nous de lui, le Général de Gaulle, de lui et vous...

La Compagnie de théâtre professionnelle Hymnalaya recherche des témoignages d'habitants.

Si vous avez une anecdote, un document, ou si votre famille ou vous-même a été touché par un lien particulier avec le Général de Gaulle, n'hésitez pas et contactez dès à présent la Compagnie Hymnalaya.

CONTACT

Compagnie Hymnalaya
06 89 71 76 22
ou par mail :
hymnalaya@orange.fr

CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

Siège administratif
57 Boulevard Gambetta- BP 20086
02301 CHAUNY Cedex
Tél : 03.23.39.94.94
E-mail : accueil@ctlf.fr

Service aide à domicile
16 rue Albert Catalifaud
02800 LA FERE
Tél : 03.23.56.62.22
E-mail : aideadomicile@ctlf.fr

Multi accueil « La Grande Aventure »
16 bis rue Albert Catalifaud
02800 LA FERE
Tél : 03.23.56.55.86
E-mail : lagrandeaventure@ctlf.fr

Pôle enfance jeunesse
Rue Saint Auban
02800 LA FERE
Tél : 03.23.38.42.20
E-mail : pole.enfancejeunesse@ctlf.fr

Service des eaux
Impasse Jules Verne
02700 TERGNIER
Tel 03 75 30 00 30
E-mail : *sde.info@ctlf.fr*

Pépinière d'entreprises Innovalis
Rue Georges Pompidou
02300 CHAUNY
Tél : 03.23.37.29.20
E-mail : innovalis@ctlf.fr

Communauté
d'Agglomération
Chauny - Tergnier - La Fère

www.ctlf.fr

Espace France Services
Rue Henri Martin
02800 LA FERE
Tél : 03.23.56.83.18
E-mail : efs-lafere@ctlf.fr

Crédit photo : www.ectm.fr